

HOPi2MC

2014 - 2015

Master complémentaire en pharmacie hospitalière

A Bruxelles Woluwe - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)**Code du programme: **hopi2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	4
- Programme détaillé	5
- Programme par matière	5
Informations diverses	8
- Conditions d'admission	8
- Pédagogie	9
- Evaluation au cours de la formation	9
- Mobilité et internationalisation	9
- Gestion et contacts	9

HOPi2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce master assure à l'étudiant les connaissances et compétences théoriques et pratiques indispensables pour exercer le métier de pharmacien hospitalier, et reprises par l'Arrêté Ministériel du 11 juin 2003 (MB 04/07/2003) fixant les critères d'agrément du titre professionnel particulier de pharmacien hospitalier.

Votre profil

Pour pouvoir être admis au programme, vous devez :

- posséder un diplôme belge ou européen de Master en Sciences Pharmaceutique ;
- avoir réussi l'épreuve de sélection (comprenant une évaluation du parcours académique, des stages et/ou d'une activité professionnelle et de la motivation) ;
- être classé en ordre utile pour obtenir un financement (pour ce critère le nombre de postes financés peut varier d'une année à l'autre; pour l'année académique 2012-2014 il sera de 16).

Votre programme

La durée du programme (formation théorique et pratique) est de 3 années à temps plein.

Le programme comporte un enseignement théorique et pratique qui permet de couvrir l'ensemble des domaines de formation repris ci-dessus, ainsi que la réalisation d'un mémoire.

L'enseignement théorique se donnera en moyenne 1 jour / semaine, majoritairement au cours des deux premières années. Durant ces deux années, la formation pratique aura lieu les 4 jours restants.

Au cours de la 3e année, l'étudiant complète sa formation pratique et réalise un mémoire. Celui-ci sera en rapport avec une discipline de formation pratique exercée pendant cette 3e année. Le choix du mémoire sera validé par les responsables de programme. L'étudiant participera à des séminaires d'accompagnement ainsi qu'à un cours au choix qui seront directement en lien avec une discipline de formation pratique et/ou avec le sujet du mémoire.

La formation pratique est réalisée dans un service de stage et auprès d'un maître de stage agréé. Le plan de stage (formation pratique) devra avoir été validé par les responsables du programme avant d'être envoyés pour approbation par la Commission d'Agrément. Pendant sa formation, le candidat participe au minimum à 8 services de garde organisés au sein du service de stage (Arrêté ministériel 22/10/2012).

HOPI2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La formation vise à donner à l'étudiant les connaissances et compétences théoriques et pratiques indispensables pour exercer le métier de pharmacien hospitalier, et reprises par l'Arrêté Ministériel du 22 octobre 2012 (Moniteur belge du 03/12/2012) fixant les critères d'agrément du titre professionnel particulier de pharmacien hospitalier. Les champs de compétences sont larges et variés, et cette diversité se retrouve dans le programme de formation. Ainsi et à titre d'exemple, le terme « médicaments » est pris au sens large. Il faut entre autres entendre par « médicaments » : les spécialités pharmaceutiques, les préparations magistrales, les produits pharmaceutiques courants, les antiseptiques et les désinfectants, les produits diététiques enregistrés, les dispositifs médicaux implantables, les produits faisant l'objet d'essais cliniques et les échantillons médicaux destinés aux patients hospitalisés. Par ailleurs la formation permet d'acquérir des compétences aussi bien spécifiques que transversales, ces dernières étant essentielles.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. d'intégrer les connaissances dans les domaines définis par l'Arrêté Ministériel, et les appliquer à la pratique professionnelle

La **formation théorique** couvre cinq domaines principaux (Arrêté ministériel du 20/12/2012).

1. Organisation et gestion des hôpitaux :

- a) L'hôpital : Législation et organisation des hôpitaux - Législation de pharmaco-matériovigilance - Management et qualité des soins
- b) La pharmacie hospitalière : Législation - Tâches générales - Tâches spécifiques

2. Lutte contre les infections et prévention :

- a) Hygiène hospitalière ; b) Microbiologie ; c) Stérilisation et désinfection ; d) Antibiothérapie et antibiophylaxie ; e) Vaccins

3. Pharmacothérapie :

- a) Physiopathologie ; b) Pharmacothérapie et pharmacocinétique ; c) Essais cliniques ; d) Pharmacie clinique

4. Technologie hospitalière

- a) Préparations magistrales en hôpital ; b) Produits d'alimentation entérale et parentérale ; c) Dispositifs médicaux ; d) Médicaments pour une thérapie avancée

5. Radiopharmacie

La **formation pratique (stages)** couvre les modules suivants (Arrêté Ministériel du 20/12/2012):

1° Partie :

- a) Organisation et gestion de la pharmacie hospitalière; organisation et gestion du circuit des médicaments, y compris la maîtrise des processus, la gestion de la qualité et la gestion de l'information concernant les médicaments
- b) Essais clinique

2° Partie :

- a) Lutte contre les infections, y compris l'hygiène hospitalière et la stérilisation centrale
- b) Gestion de l'antibiothérapie et de l'antibiophylaxie
- c) Organisation et gestion du circuit des dispositifs médicaux, y compris les activités relevant des missions du Comité du matériel médical

3° Partie :

- a) Pharmacie clinique et soins pharmaceutiques
- b) Activités relevant des missions du Comité médico-pharmaceutique

4° Partie :

Activités de préparation et fractionnement, bonnes pratiques de préparation et assurance de qualité :

- a) Préparations oncologiques et produits à risque
- b) Autres préparations, y compris préparations magistrales et préparations stériles
- c) Radiopharmacie.

2. de comprendre et mettre en application la législation et les normes se rapportant aux tâches du pharmacien hospitalier telles que décrites dans l'Arrêté Royal du 4 mars 1991 fixant les normes auxquelles une officine hospitalière doit satisfaire pour être agréée (Moniteur belge du 23 mars 1991)

Les tâches du pharmacien hospitalier sont classées en trois catégories : les tâches générales, les tâches spécifiques et les tâches administratives.

- Les tâches générales incluent la dispensation, la préparation, l'approvisionnement, la conservation, l'analyse et le contrôle de la qualité des médicaments

- Les tâches spécifiques sont de quatre types : (1) les activités dites cliniques, en rapport direct avec les patients et les membres des équipes de soins (ces activités comprennent entre autres les activités de pharmacie clinique); (2) Les activités de collaboration transversale avec les différents organes que sont le Conseil Médical, le Conseil Infirmier, la Commission d'Ethique ; (3) La participation active au Comité d'Hygiène Hospitalière, au Comité Médico-Pharmaceutique et au Comité du Matériel Médical et des Dispositifs Médicaux Implantables ; (4) Le contrôle de la qualité des activités journalières de la stérilisation centrale

- Les tâches administratives ont trait à la gestion du personnel, à l'établissement et au suivi des budgets, à la facturation des médicaments à la Sécurité sociale et aux patients.

3. de gérer, évaluer et améliorer le circuit d'utilisation du médicament en milieu hospitalier afin que celui-ci soit efficace, sûr et efficient (médicament au sens large, donc y compris dispositifs médicaux implantables et matériel stérile)

-

4. d'assurer une délivrance raisonnée et complète des médicaments en milieu hospitalier

-

5. d'intégrer et mettre en application les principes de la préparation stérile ou non stérile en milieu hospitalier

-

6. de prodiguer des soins pharmaceutiques

-

7. d'assurer seul une permanence de garde

-

8. de développer et exécuter un projet de recherche dans le domaine de la pratique de la pharmacie hospitalière en suivant une démarche scientifique

Le projet de recherche donnera lieu à la présentation d'un mémoire. Il se réalise pendant la 3e année de formation, dans un domaine précis en lien avec les compétences du pharmacien hospitalier.

9. de travailler en équipe et en interdisciplinarité

Le pharmacien hospitalier doit continuellement travailler avec d'autres professionnels (médecins, infirmiers, gestionnaire, etc). Ce travail en interdisciplinarité est illustré dans le cadre de nombreux cours théoriques, où différents types de professionnels donnent cours ensemble (par exemple pharmacien hospitalier avec médecin responsable qualité ; infirmier avec médecin spécialiste ; pharmacien hospitalier clinicien avec médecin spécialiste). L'interdisciplinarité est également mise en œuvre et évaluée dans le cadre de la formation pratique. Cet objectif se retrouve de façon systématique dans les formulaires d'évaluation pour chaque stage

10. de communiquer de façon adaptée, par écrit et oralement, avec les patients, d'autres pharmaciens, et les professionnels de la santé

-

11. de faire son travail en conformité avec le cadre éthique, juridique et déontologique de la profession

-

12. d'identifier ses besoins d'apprentissage, se fixer des objectifs et mettre en place les moyens nécessaires pour y parvenir

-

STRUCTURE DU PROGRAMME

La durée du programme (formation théorique et pratique) est de 3 années à temps plein.

Le programme comporte un enseignement théorique et pratique qui permet de couvrir l'ensemble des domaines de formation repris ci-dessus, ainsi que la réalisation d'un mémoire.

L'enseignement théorique se donnera en moyenne 1 jour / semaine, majoritairement au cours des deux premières années. Durant ces deux années, la formation pratique aura lieu les 4 jours restants.

Au cours de la 3^e année, l'étudiant complète sa formation pratique et réalise un mémoire. Celui-ci sera en rapport avec une discipline de formation pratique exercée pendant cette 3^e année. Le choix du mémoire sera validé par les responsables de programme. L'étudiant participera à des séminaires d'accompagnement ainsi qu'à un cours au choix qui seront directement en lien avec une discipline de formation pratique et/ou avec le sujet du mémoire.

La formation pratique est réalisée dans un service de stage et auprès d'un maître de stage agréé. Le plan de stage (formation pratique) devra avoir été validé par les responsables du programme avant d'être envoyé pour approbation par la Commission d'Agrément. Pendant sa formation, le candidat participe au minimum à 8 services de garde organisés au sein du service de stage (Arrêté ministériel du 22/10/2012).

[> Programme détaillé](#) [prog-2014-hopi2mc-whopi200t.html]

HOPi2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [180.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2014-2015

⊕ Activité cyclique dispensée en 2014-2015

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2014-2015

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Le programme présenté ici est le programme réformé à partir de 2013-2014 (passage à 3 ans). Les étudiants ayant débuté la formation en 2012-2013 doivent se référer au programme d'études 2012-2013.

Bloc
annuel
1 2 3

o Formation théorique

o Module A. Organisation et gestion hospitalière

○ WHOPI2100	Organisation et fonctionnement de la pharmacie en milieu hospitalier	Léon Wilmotte (coord.), Dominique Marie WOUTERS	30h	4 Crédits	1q	x		
○ WESP2263P	Organisation des institutions de soins (partim)	N.	25h	3 Crédits	1q	x		
○ WHOPI2104	Management qualité et gestion des risques	Gauthier Desuter (coord.), Véronique DUVEILLER	15h	2 Crédits	2q	x		

o Module B. Lutte contre les infections nosocomiales

○ WHOPI2106	Antibiothérapie et antibioprofylaxie	Charline Artoisenet, Caroline BRIQUET, Bénédicte Delaere, Gerald Glupczynski, Françoise Van Bambeke (coord.)	25h	3 Crédits	2q	x		
○ WMED1264	Hygiène hospitalière	Anne Simon	15h	2 Crédits	2q	x		
○ WHOPI2105	Stérilisation et désinfection	Guillaume HENRY	15h	2 Crédits	2q	x		

o Module C. Pathologie et pharmacothérapie

o WHOPI2101	Physiopathologie et pharmacothérapie	Christophe Beauloye, Olivia Dalleur, Thierry De Ronde, Marianne Desmedt, Olivier Dewit, Patrick Durez, Véronique DUVEILLER, Patrick Evrard, Eric Goffin, Olivier Gurné, Denis Jacques, Michel Jadoul, Patrice Laloux, Michel Lambert, Bernard Le Polain de Waroux, Céline MICHEL, Marc Perreault, Barbara Sneyers, Anne Spinewine (coord.), Christian Swine, Sophie VANDERHEYDEN Aline WERTZ	50h+25h	7 Crédits	2q	x			
o WHOPI2109	Compléments de pharmacologie et pharmacothérapie : médicaments à usager hospitalier	Olivia Dalleur, Anne-Sophie Derouaux, Philippe Dubois, Philippe Hantson, Cédric Hermans, Stéphanie QUENNERY, Barbara Sneyers, Anne Spinewine (coord.)	30h	4 Crédits	1q	x			
o WHOPI2107	Méthodologie en pharmacie clinique	Olivia Dalleur, Louise Mallet, Céline MICHEL, Ariane MOUZON, Stéphanie QUENNERY, Anne Spinewine (coord.)	20h	3 Crédits	1q		x		
o WHOPI2108	Applications cliniques en pharmacocinétique et pharmacogénomique	Vincent Haufroid, Pierre Wallemacq (coord.)	25h+10h	4 Crédits	1q		x		
o WHOPI2110	Etudes cliniques, pharmacovigilance et risques médicamenteux	Jean-Michel Dogné (coord.), Bruno Flamion, Séverine HALLEUX	25h+5h	4 Crédits	2q		x		

o Module D. Technologie hospitalière

o WHOPI2103	Dispositifs médicaux implantables et matériel biomédical	Philippe Baele, Olivier Cornu, Denis Dufrane, Pierre Goffette, Luc-Marie Jacquet (coord.), Michel Jadoul, Reinier- Jacques Opsomer, José Geraldo Ribeiro Vaz, Jean Rubay, Dominique Marie WOUTERS	30h	4 Crédits	1q	x			
o WRDTH3152	Compléments de chimiothérapie et d'hormonothérapie antitumorales	Yves Humblet, Aline WERTZ	30h	4 Crédits	1q	x			

							Bloc annuel		
							1	2	3
○ WHOPI2111	Contrôle qualité et assurance qualité de la fabrication et administration des préparations hospitalières	Patricia GILLET, Jean-Daniel HECQ (coord.), Gisèle LECLERCQ, Céline MICHEL, Catherine PIRLOT, Véronique Préat, Aline WERTZ, Dominique Marie WOUTERS	20h	3 Crédits	1q	x			
○ WSBIM2238N	Nutrition spécialisée (partim nutrition parentérale et entérale artificielle chez l'enfant et chez l'adulte)	N.	15h	2 Crédits	2q	x			

o Module E. Radiopharmacie

○ WMNUC2100	Applications de la médecine nucléaire in vivo	François-Xavier Hanin, Thierry Vander Borgh (coord.)	15h	2 Crédits	1q		x	
○ WRFAR2100T	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie (théorie)	N.	22.5h	3 Crédits	1q		x	

o Cours au choix

L'étudiant de 3e année choisit un ou des cours au choix en lien avec le stage et le mémoire pour une valeur de 3 crédits minimum. Ce choix à faire dans le portefeuille de cours UCL est à valider par les responsables du programme.

o Accompagnement du stage et du mémoire

○ WHOPI2323	Séminaire d'accompagnement du stage et du mémoire	N.	15h+45h	6 Crédits	1 + 2q Δ			x
-------------	---------------------------------------------------	----	---------	-----------	----------	--	--	---

o Formation pratique

○ WHOPI2120	Stage 1re partie <i>Le stage se déroule au 1er et au 2e quadrimestres.</i>	Anne Spinewine		31 Crédits			x	
○ WHOPI2220	Stage 2e partie <i>Le stage se déroule au 1er et au 2e quadrimestres.</i>	N.		33 Crédits			x	
○ WHOPI2320	Stage 3e partie <i>Le stage se déroule au 1er et au 2e quadrimestres.</i>	N.		22 Crédits				x

o Mémoire

○ WHOPI2399	Mémoire	N.		29 Crédits				x
-------------	---------	----	--	------------	--	--	--	---

HOPi2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les masters complémentaires seront remplacés par des masters de spécialisation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

Pour pouvoir être admis au programme, le candidat doit

- posséder un diplôme belge ou européen de master en sciences pharmaceutiques,
- avoir réussi l'épreuve de sélection qui comprend une évaluation du parcours académique (50%), de la motivation (30%), et du parcours professionnel (stages et/ou expérience professionnelle, 20%). Le jury est composé d'un membre du comité de gestion, d'un académique membre de la Faculté, et de deux pharmaciens hospitaliers au sein de l'hôpital universitaire ou d'un hôpital non universitaire.

La commission d'admission se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions en fonction des capacités des centres de formation pratique et du nombre de postes financés octroyés au niveau fédéral.

Toute demande doit être introduite au secrétariat de la Faculté de pharmacie et de sciences biomédicales avec dossier et curriculum complet au plus tard le 15 avril précédant l'année académique sollicitée. Le canevas de ce dossier est disponible sur le site de la Faculté.

Chaque candidat ne peut introduire une demande qu'auprès d'une seule Académie. Le programme n'est pas un programme inter-académies, mais cette disposition a été prise afin de garantir une équité entre candidats pour l'obtention d'un mandat rémunéré (voir ci-dessous). La procédure de sélection des candidats pour l'obtention des mandats rémunérés et le calendrier de cette procédure sont cependant communs aux 3 Académies francophones qui organisent le master complémentaire en pharmacie hospitalière.

Etant donné que la loi n'autorise pas les titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu dans un pays hors union européenne à pratiquer sur le territoire belge, les titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu hors de l'union européenne ne sont pas admissibles au master complémentaire mais pourront être orientés à partir de l'année académique 2014-2015 vers une inscription à un certificat en pharmacie hospitalière, moyennant accord de la commission d'admission sur le dossier du candidat. L'admission académique nécessite d'effectuer au préalable une demande d'admission administrative au secrétariat des inscriptions exclusivement à l'aide du formulaire d'inscription intitulé "Demande d'admission pour diplômés étrangers".

Pour les candidats étrangers non-francophones (UE et hors UE), une maîtrise suffisante de la langue française est requise. Ils devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen](#)

[commun de référence](#) , pages 24 à 29).

PÉDAGOGIE

Tout au long de l'année, les étudiants sont amenés à suivre des cours donnés en partie par des pharmaciens, en partie par d'autres professionnels de la santé (essentiellement médecins), et à réaliser des stages sous la supervision d'un maître de stage agréé et en collaboration avec des pharmaciens hospitaliers et d'autres professionnels comme des médecins spécialistes, des infirmiers, etc.

Les méthodes d'enseignement sont variées et incluent des cours magistraux, ainsi que des cours basés sur l'apprentissage par problème ("problem-based learning"). La majorité des enseignants sont des universitaires avec une activité de terrain, et une attention particulière est portée à l'établissement d'un lien entre la théorie et la pratique de terrain.

De par la diversité des stages par lesquels passent les étudiants, les situations d'apprentissage sont extrêmement variées. Au terme de la formation théorique et pratique, chaque étudiant aura eu l'opportunité d'apprendre toutes les facettes du métier de pharmacien hospitalier.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les étudiants sont évalués de différentes façons :

- examens oraux et/ou écrits en lien avec la formation théorique,
- présentation de travaux (seul ou en groupe) en lien avec la formation théorique et la formation pratique ; ces travaux sont évalués par des membres de l'équipe enseignante, et/ou par les professionnels de terrain concernés par la thématique ; chaque travail s'accompagne d'une liste d'objectifs, de précisions relatives à la méthodologie à suivre, et d'une grille d'évaluation ;
- réalisation d'un carnet de stage, reflétant les différentes activités et travaux réalisées dans le cadre des stages ;
- évaluations approfondies pour chaque module de formation pratique, sur base d'une liste détaillées des objectifs d'apprentissage; ces évaluations se déroulent de la façon suivante :
 - Une évaluation dite « formative » se fait à la moitié du stage, par l'étudiant et le pharmacien qui l'encadre. Cette évaluation (et auto-évaluation réalisée par l'étudiant) doit permettre de clairement identifier les points à améliorer pendant la 2e partie du stage ainsi que certains aspects n'ayant pas encore été abordés dans la première moitié du stage.
 - Une évaluation dite « sommative » se fait à la fin du stage ; elle est réalisée par le pharmacien qui a encadré l'étudiant, validée par le maître de stage et communiquée à l'étudiant.

La liste complète des objectifs d'apprentissage pour chaque stage est communiquée aux étudiants en début d'année académique et disponible sur icampus.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Selon les termes de l'arrêté ministériel, si elle est reprise dans un plan de stage approuvé, une partie de la formation pratique peut être accomplie dans un établissement étranger agréé. Dans tous les cas, au moins une année de formation pratique est suivie dans un service de stage agréé en Belgique.

Un accord pour la réalisation de stages existe avec l'Université de Montreal. Nous travaillons également avec d'autres institutions partenaires principalement en France, en Suisse et au Royaume-Uni.

GESTION ET CONTACTS

Contact administratif : secretaire-fasb@uclouvain.be

Gestion du programme

Entité de la structure FASB

Acronyme	FASB
Dénomination	Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales
Adresse	Avenue Mounier, 73 bte B1.73.02 1200 Woluwe-Saint-Lambert
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)
Mandats	Emmanuel Hermans Doyen
Commissions de programme	Ecole de pharmacie (FARM) Ecole des sciences biomédicales (SBIM)

Responsable académique : **Anne Spinewine**

Responsable académique : **Léon Wilmotte**

Jury

Président du jury d'examens : **Léon Wilmotte**

Secrétaire du jury d'examens : **Anne Spinewine**

Personnes de contact